



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018

## EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2018-099 / 5-7-9-7

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 20 septembre 2018, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 28 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. AIFA, Y. ALLARDIN, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

**Représentés :** J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, J. ROBERT.

**Absent :** C. BADREDDINE.

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

---

**OBJET :** INTERCOMMUNALITE : Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais -  
Approbation du rapport annuel 2017 du service transport de la Communauté  
d'Agglomération du Pays Voironnais

---

Rapporteur : Jessica Forté

**EXPOSE:** Comme chaque année, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais nous transmet le rapport annuel pour l'année 2017 de son service transport. Il a été présenté en Conseil Communautaire le 26 juin dernier et doit également être présenté aux Conseils Municipaux de chaque commune membre (cf. rapport en annexe).

Il est mis ensuite à disposition du public sur place dans les 15 jours suivant cette présentation au Conseil. Le public en est informé par voie d'affichage.

En substance, les faits marquants qui peuvent être retenus sont les suivants :

L'année 2017 a été consacrée à l'organisation opérationnelle de la transition entre le réseau 2016 et le nouveau réseau mis en place en septembre 2017, suite à la remise en concurrence de l'exploitation des lignes.

Malgré ce fait, les indicateurs du réseau restent globalement positifs si la croissance des recettes et de la fréquentation des lignes est ralentie.

Les nouveaux marchés d'exploitation ont été notifiés en mai 2017 aux transporteurs, et la refonte des modalités d'exploitation et des outils de communication du réseau a été réalisée le premier semestre 2017.

Les remaniements sont importants et concernent tous les types de services: urbains, interurbains, scolaires et à la demande.

3 équipements importants pour le bon fonctionnement de l'offre ont été livrés en 2017 :

- la gare routière Nord de Voiron, mise en service fin janvier 2017. Elle est desservie par les lignes urbaines 3 et 4, les lignes régulières du Pays Voironnais en provenance du Nord du territoire, les lignes de transport à la demande, des lignes scolaires et la navette desservant l'aéroport St Exupéry.
- le dépôt du bus urbains, sur les communes de St Jean de Moirans et Voiron, livré en avril 2017.
- les travaux du pôle d'échanges de Moirans, achevés en avril 2017 avec l'ouverture du parking en ouvrage en juillet 2017.

Concernant les mobilités douces, le dernier tronçon de la rive Est de la voie verte (700 m entre Bilieu et Charavines) a été livré en juillet 2017.

Le dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique a été reconduit pour la 2<sup>ème</sup> fois et a concerné 30 pratiquants. Il a été complété par la seconde édition du Mois du vélo et des animations promouvant cette pratique.

Le dispositif de conseil en mobilité initié en 2016 par l'Agence Mobilité a été développé toute l'année lors de réunions, d'ateliers en petit collectif ou de conseils individualisés. Il a concerné 52 actions et 372 personnes.

#### PROPOSITION :

Vu l'avis favorable de la Commission Travaux Environnement Sécurité Stationnement et Cadre de Vie du jeudi 20 septembre 2018,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- De prendre acte de ce rapport.

**DECISION :** Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du rapport.  
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.

  
Le Maire de VOIRON,  
  
Julien POLAT